



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 39849

Texte de la question

M Jean Foyer represente a M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge du tourisme, les inconvenients que presente l'actuel horaire d'ete pour l'industrie hoteliere. En effet, la clientele est amenee a frequenter les etablissements a une heure qui est devenue legalement tardive ; vingt-deux heures, quelle que soit la hauteur du soleil, marquent le demarrage des horaires de nuit et a cette heure les apprentis et les jeunes de moins de dix-huit ans doivent cesser le travail. Cette situation n'est pas sans repercussion sur la qualite de l'accueil et de la prestation fournis a la clientele. Ne serait-il pas possible de reculer d'une heure les horaires de nuit dans l'industrie hoteliere.

Données clés

Auteur : [M. Foyer Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39849

Rubrique : Heure legale

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1946